



172 rue des Lavoirs

63 450 Cournols

Email : mairie.cournols@orange.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Vendredi 20 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cournols.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Présents : Sylvain BARRAT, Céline BOURGNE, Nicolas COMBY, Marie-Noëlle FEYTIE, Catherine LADEVIE, Lucas LE ROY, Bruno MAUGUE, Antonio RICARDO, Bruno SAMSON, Nelly SAVIGNAT.

Absents : Nadine LAMBERT (pouvoir à Catherine LADEVIE).

Secrétaire de séance : Antonio RICARDO.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Est désigné Secrétaire de séance M. Antonio RICARDO.

2. Élection du Maire.

Le doyen du conseil municipal, Bruno SAMSON, préside la séance.

Candidat : M. Nicolas COMBY.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

Résultat : dix votes pour et une abstention.

M. Nicolas COMBY accepte la charge de Maire. Il est installé dans ses fonctions par le doyen, Bruno SAMSON.

3. Détermination du nombre d'adjoints.

Proposition : le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30% de l'effectif du Conseil. Pour Cournols, il est possible d'avoir entre un et trois adjoints. M. le Maire propose d'élire trois adjoints afin de mieux répartir les délégations et la charge de travail.

Vote : Pour à l'unanimité.

4. Élection des adjoints.

Sont candidats à la charge d'adjoint : Nadine LAMBERT ; Sylvain BARRAT ; Catherine LADEVIE.

Il s'agit d'un vote de liste paritaire. Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

Résultat : onze voix pour.

Sont donc élus :

- 1^{ère} adjointe : Nadine LAMBERT
- 2^{ème} adjoint : Sylvain BARRAT
- 3^{ème} adjointe : Catherine LADEVIE

5. Indemnités des élus.

Proposition : M. le Maire propose de délibérer sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Il présente au Conseil le barème applicable au 1^{er} janvier 2026.

Afin de respecter les budgets précédents, il est proposé de se baser sur le montant des indemnités perçues en 2025 (20 509,80 € bruts). La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local prévoit une revalorisation de 10% des indemnités de fonction (soit 2 050,98€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités comme suit :

Maire : 26,5% de l'indice brut 1027 : soit 1 089,29 € bruts par mois. (taux maximum : 28,1%)

Adjoints : 6,5% de l'indice brut 1027 : soit 267,18 € bruts par mois. (taux maximum : 10,89%)

Soit 22 690,08 € par an.

Il est précisé qu'en application des taux maximums autorisés, l'enveloppe indemnitaire globale atteindrait 29 975,76 € bruts annuels.

Vote : Pour à l'unanimité

Il remercie les adjoints pour leurs efforts.

6. Lecture de la charte de l' élu local.

M. le Maire procède ensuite à la lecture de la Charte de l'Élu local.

M. le Maire propose alors d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'élection des délégués du SIVOS

Le syndicat ayant décidé de se réunir le vendredi 27 mars, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués au SIVOS de l'École de la Monne.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

7. Délégués au SIVOS de l'École de la Monne.

Doivent être nommés deux titulaires et deux suppléants. Sont nommés à cette charge :

Titulaires : Sylvain BARRAT, Marie-Noëlle FEYTIE

Suppléants : Nicolas COMBY, Catherine LADEVIE

Clôture de la séance à 21heures

Prochain Conseil le mardi 7 avril à 20 heures 15.